

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

# **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 10 avril 2013 —  $N^{\circ}$  37

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES						
Déclarations de députés						
Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Leblanc.						
Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant des citoyens au grand cœur.						
M. Claveau (Dubuc) fait une déclaration concernant le prix du meilleur service touristique décerné à M. Bertrand Picard.						
M. Dubourg (Viau) fait une déclaration afin de souhaiter la bienvenue dans le comté de Viau à l'organisme Parrainage civique Les Marronniers.						
M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 20 <sup>e</sup> anniversaire du Centre de soutien au réseau familial.						

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, un regroupement dynamique pour « La Main ».					
M. Diamond (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le $20^{\rm e}$ anniversaire de la Clé en éducation populaire de la MRC de Maskinongé.					
M. Goyer (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant quatre générations de Bélisle qui contribuent au succès de leur entreprise familiale depuis 75 ans.					
M. Marsan (Robert-Baldwin) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des adultes en formation.					
Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration afin de rendre hommage aux récipiendaires des Coqs d'or 2013 de Tourisme Montérégie.					
À 9 h 57, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.					
Les travaux reprennent à 10 h 11.					

Moment de recueillement

#### Dépôts de documents

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 février 2013 par Mme St-Amand (Trois-Rivières), concernant la tarification à 7 \$ dans tous les services de garde reconnus au Québec;

(Dépôt n° 523-20130410)

La réponse à la question écrite n° 10 concernant le pourcentage des prestations acquises nécessaires à la constitution au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mars 2013 par M. Gautrin (Verdun).

(Dépôt n° 524-20130410)

M. le président dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 21 mars 2013 :

Décision 1690 concernant les Règles déontologiques applicables aux membres du personnel des députés et des cabinets de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 525-20130410)

Décision 1692 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 526-20130410)

Décision 1693-1 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information;

(Dépôt n° 527-20130410)

Decision 1693-2 concerning the Regulation to amend the Regulation respecting the procedure for selecting persons qualified for appointment as members of the Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 528-20130410)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Pelletier (Rimouski), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 9 avril 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 18, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 529-20130410)

#### Dépôts de pétitions

Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le développement d'un projet de monorail suspendu électrique interurbain.

(Dépôt n° 530-20130410)

M. Diamond (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 228 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre.

(Dépôt n° 531-20130410)

#### M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 536 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'implantation d'une banque de lait maternel au Québec.

(Dépôt n° 532-20130410)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Diamond (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 274 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre.

(Dépôt n° 533-20130410)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

 le premier, extrait d'une pétition signée par 830 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Hyacinthe, par M. Pelletier (Saint-Hyacinthe);

(Dépôt n° 534-20130410)

 le deuxième, extrait d'une pétition signée par 403 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Daneault (Groulx).

(Dépôt n° 535-20130410)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Moreau (Châteauguay), conjointement avec M. Cloutier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste et M. Caire (La Peltrie), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille de M. Ralph Klein, ancien premier ministre de l'Alberta, décédé le 29 mars dernier;

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement de M. Klein au cours de ses 23 années d'implication en politique, au niveau municipal et provincial;

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport de M. Klein à la vie politique canadienne.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), présente une motion concernant la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), M. Dubé (Lévis) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Commission des lésions professionnelles;

QU'elle réaffirme le rôle essentiel de ce tribunal de dernière instance qui offre aux travailleurs et aux employeurs de toutes les régions du Québec la possibilité de faire valoir leurs droits en matière de santé et de sécurité du travail devant une instance paritaire, impartiale et accessible;

QU'elle témoigne sa reconnaissance aux dirigeants, au personnel, aux juges administratifs de la Commission lésions professionnelles ainsi qu'aux membres issus des associations d'employeurs et de travailleurs qui, par leur travail et leur diligence, contribuent au respect des droits fondamentaux en santé et sécurité du travail.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, conjointement avec M. Moreau, leader de l'opposition officielle et M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant le code d'éthique et de déontologie adopté par l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, procède à des consultations particulières les 17 et 18 avril 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Transplant Québec

Docteure Pascale Hamel, présidente de l'Association des pédiatres du Québec

Docteur Horacio Arruda, directeur national de la santé publique Docteur Robert Sabbah, président de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec

Docteur Charles Bernard, président-directeur général du Collège des médecins

Mouvement allaitement du Québec

Préma-Québec

Docteur Keith Barrington, responsable de la clinique de néonatalogie du CHU Ste-Justine

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes:

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche, procède à des consultations particulières les 24 et 25 avril et les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

M. Gaétan Cousineau, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Me Paul G. Brunet, président du Conseil pour la protection des malades

M. Pierre Blain, directeur général du regroupement provincial des comités des usagers

M. Normand Jutras, curateur public du Québec

Mme Delphine Roigt, présidente de l'Association québécoise en éthique clinique

M. Daniel Zizian, président-directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Docteur Serge Gauthier, président du comité central d'éthique de la recherche du ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Rémi Quirion, scientifique en chef

Docteur Jacques Turgeon, directeur du centre de recherche du CHUM

Docteur Serge Rivest, directeur du centre de recherche du CHUO

Mme Anne-Marie Savard, professeure à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

M. Yves Joanette, Institut du vieillissement des IRSC

M. Howard Bergman, faculté de médecine, Université McGill

M. Philippe Voyer, faculté des sciences infirmières, Université Laval

Mme Hélène Payette, Université de Sherbrooke

M. Jean-Yves Frappier, CHU Ste-Justine (Ados)

M. Michel Maziade, directeur scientifique IUSMQ (Ados)

Mme Édith Deleury, professeure associée, faculté de droit, Université Laval, présidente de la CEST, présidente du CÉR du CHUQ Mme Bartha Maria Knoppers, directrice du Centre de génomique et de politiques de l'Université McGill Protectrice du citoyen

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

 la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement;

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du rapport de la Commission d'accès à l'information « Technologies et vie privée à l'heure des choix de société ».

Mme Poirier, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition publique portant sur les services d'hébergement; puis elle se réunira en audition publique afin d'entendre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux de Montréal et de la Capitale-Nationale concernant les services d'hébergement; et enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de ces auditions.

#### AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 29, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

\_\_\_\_

#### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Vallières (Richmond) propose:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le double discours du gouvernement péquiste qui, d'un côté, dénonce les réformes touchant les bénéficiaires de l'assurance-emploi mises en place par le gouvernement fédéral sans études préalables et, de l'autre côté, s'attaque lui-même aux prestataires de l'aide sociale sans données et statistiques à l'appui;

QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qu'elle renonce à son projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles dont certains éléments sont susceptibles de contrevenir à plusieurs dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteure de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 42 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 16 minutes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) propose la motion d'amendement suivante :

Ajouter un troisième paragraphe : « QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qu'elle déploie tous les efforts nécessaires pour récupérer les prestations en aide de dernier recours versées en trop. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le double discours du gouvernement péquiste qui, d'un côté, dénonce les réformes touchant les bénéficiaires de l'assurance-emploi mises en place par le gouvernement fédéral sans études préalables et, de l'autre côté, s'attaque lui-même aux prestataires de l'aide sociale sans données et statistiques à l'appui;

QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qu'elle renonce à son projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles dont certains éléments sont susceptibles de contrevenir à plusieurs dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne;

QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale qu'elle déploie tous les efforts nécessaires pour récupérer les prestations en aide de dernier recours versées en trop.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Vallières (Richmond) accepte la proposition d'amendement de M. Lévesque (Vanier-Les Rivières).

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Vallières (Richmond) et sur la motion d'amendement de M. Lévesque (Vanier-Les Rivières).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Vallée (Gatineau) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 27 mars 2013, adressée à Mme Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, transmise par Mme Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen, concernant le Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Cette lettre est accompagnée d'un document intitulé « Commentaires sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles ».

(Dépôt n° 536-20130410)

#### 10 avril 2013

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **26** en annexe)

Pour: 59 Contre: 49 Abstention: 0

La motion principale telle qu'amendée est ensuite mise aux voix, un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour: 59 Contre: 49 Abstention: 0

#### Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 21 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 avril 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

· \_\_\_\_

À 17 h 49, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 avril 2013, à 9 h 45.

Le Président

# JACQUES CHAGNON

# **ANNEXE**

# Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) :

# (Vote n° 26)

# **POUR - 59**

	I OUK -	33	
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Marcotte (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bachand (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy(CAQ)
Bergman (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Marsan (PLQ)	(Montarville)
Billette ( <i>PLQ</i> )	Dutil ( <i>PLQ</i> )	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
(Mégantic)	(Hull)	Morin (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Fabre)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà ( <i>PLQ</i> )	Paradis (PLQ)	Trudel (CAQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	(Charlesbourg)
de Santis (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	Ratthé (CAQ)	Vallières (PLQ)
Diamond (PLQ)	Lessard ( <i>PLQ</i> )	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
Drolet (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	Weil (PLQ)
	~~~~		
	CONTRE		
Beaudoin $(PQ)$	De Courcy $(PQ)$	Lelièvre ( <i>PQ</i> )	Richard $(PQ)$
Bédard (PQ)	Drainville ( $PQ$ )	Malavoy $(PQ)$	(Duplessis)
Bergeron $(PQ)$	Duchesne $(PQ)$	Maltais $(PQ)$	Richer $(PQ)$
Bérubé (PQ)	Dufour $(PQ)$	Marceau (PQ)	Roy(PQ)
Blanchet (PQ)	Gadoury-Hamelin	Marois $(PQ)$	(Bonaventure)
	(PQ)		
Bouillé ( <i>PQ</i> )	Gaudreault (PQ)	McKay(PQ)	St-Arnaud ( $PQ$ )
Breton $(PQ)$	(Jonquière)	Ouellet $(PQ)$	Therrien $(PQ)$
Bureau-Blouin (PQ)	Gendron $(PQ)$	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Cardin (PQ)	Goyer $(PQ)$	Pelletier ( <i>PQ</i> )	Trottier $(PQ)$
Champagne $(PQ)$	Hivon $(PQ)$	(Rimouski)	Trudel $(PQ)$
Chapadeau (PQ)	Kotto $(PQ)$	Pelletier $(PQ)$	(Saint-Maurice)
Claveau (PQ)	Larouche (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte ( $PQ$ )
Cloutier $(PQ)$	Leclair (PQ)	Proulx $(PQ)$	Zakaïb ( $PQ$ )
David (IND)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	

(Îles-de-la-Madeleine)

Sur la motion de Mme Vallières (Richmond) telle qu'amendée :

(Vote n° 27)

(Identique au vote  $n^{\circ}$  26)